

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Expliquez-vous.

M. McKENZIE: Ce projet m'a été envoyé par un médecin éminent, pour que j'en saisisse la Chambre. Il s'agit des droits que l'on fait payer aux médecins de toutes les provinces qui désirent prendre part aux séances du conseil. On a pensé qu'il serait juste de les dispenser du paiement de ces droits.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois.)

1^{re} LECTURE

D'un projet de loi (bill n° 134), déposé par l'hon. M. Calder (ministre de l'Immigration et de la Colonisation), concernant la société du Fonds patriotique.

COMMISSION IMPERIALE D'ENQUETE.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Je désirerais savoir s'il est vrai que le gouvernement anglais a chargé une commission de s'enquérir des relations commerciales qui existent entre les différentes parties de l'empire britannique et si, parmi les membres de cette commission, se trouvera sir George Perley. J'aimerais savoir de plus, au cas où telle commission aurait été nommée, à quelle époque nous pouvons nous attendre à un rapport de ses travaux. Cette commission portera-t-elle son examen sur les conventions commerciales ou douanières, sur le fret ou les accords conclus entre les différentes compagnies de transport maritime qui opèrent dans les limites de l'empire.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Si l'honorable député veut bien permettre que sa question soit réservée, je vais voir à me procurer tous les renseignements possibles.

DEMISSION DU DIRECTEUR DES SERVICES MEDICAUX.

L'hon. CHARLES MURPHY: Les journaux de samedi dernier publiaient la lettre de démission du lieutenant-colonel McKelvey Bell, directeur des services médicaux du département du Rétablissement des soldats dans la vie civile. J'ai une question à poser au premier ministre, à ce sujet. Après avoir exposé les raisons de la démission, la lettre dit:

Une enquête sur certaine partie du travail de ce département par des experts et des médecins compétents ne manquerait pas de prouver le bien fondé des critiques que j'ai faites.

Le Gouvernement a-t-il l'intention de faire cette enquête?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Il ne m'a pas encore été donné de lire cette lettre à sir James Lougheed, mais je me propose de le voir bientôt à ce sujet.

LA GREVE DE WINNIPEG.

M. McKENZIE: Le premier ministre pourrait-il nous fournir d'autres renseignements que ceux qui paraissent dans les journaux de ce matin concernant l'agitation ouvrière qui règne à Winnipeg et dans d'autres localités de l'Ouest?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Je n'ai rien à ajouter à ce qui a paru dans les journaux. Le Gouvernement étudie la situation depuis deux ou trois jours, mais il n'a rien à annoncer pour le moment.

DECLARATION DU MINISTRE DE LA MARINE A MONTREAL.

M. POWER: Le ministre de la Marine parlait-il au nom du Gouvernement quand il a déclaré, samedi dernier, à Verdun, que l'on ferait intervenir la troupe, par rapport à la grève de Winnipeg, si cela devenait nécessaire, et qu'on avait, à cette fin, les préparatifs voulus?

L'hon. M. BALLANTYNE (ministre de la Marine et des Pêcheries): J'ai adressé la parole, en ma qualité de ministre, à une réunion des Sons of the British Empire, qui avait lieu samedi dernier à Verdun, près Montréal. J'y ai tout simplement exposé les vues déjà exprimées ici par le premier ministre.

Le compte rendu sommaire de mon discours qui a paru ce matin dans l'un des journaux d'Ottawa n'a rapporté fidèlement qu'un passage. Voici, en peu de mots, ce que j'ai dit: Le Gouvernement ne s'oppose pas au travail syndiqué et il n'a pas de reproche à lui faire; au contraire, il voit d'un bon œil les syndicats ouvriers, tels que nous les avons connus en ce pays. J'ai ajouté que, bien que plusieurs citoyens de Verdun et de Montréal eussent depuis un mois reproché au Gouvernement de n'avoir pas été assez remuant ou énergique, le devoir de réprimer une grève comme la présente grève à Winnipeg incombe d'abord aux autorités municipales, et ensuite aux autorités provinciales. Puis, j'ai répété ce que le premier ministre avait dit: Si l'autorité du gouvernement du Canada était mise en danger; si le courrier ou les autres services publics de Sa Majesté étaient entravés à dessein, le pouvoir fédéral était